vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
direction générale des enseignements
COLLEGE DE MAGENTA

COLLEGE MAGENTA
34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :
9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/12/2018

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 11/12/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance extraordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 11 h 30.
Sont absents et excusés :
Mlle DAUSQUE Lucile (élève de 408), M. GRONDIN Christophe (professeur), M. KOHNU Idruen (élève de 305), Mme LORENZO Almudena (Parent d'élève), Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud), Mme ROBERT Cécile (Parent d'élève) remplacée par Mme GAILLEMAIN Sophie (Parent d'élève).

Sont absents et non excusés :
Mme ANTOINE-PERRON Charlotte (Parent d'élève), Mme ARAGUISOOUKID Priscilla (parent d'élève), Mme DE LA BOURDONNAYE Laurence, Mme DELATTE Marie-Eve (Parent d'élève), Mme JULIE Nina (Représentante Province Sud), Mme LANGLOIS Solange (Adjointe d'éducation), Mme MARCUZZO Sylvie (Parent d'élève), M. PALAOU Chanel (Coutumier), M. SIROT Jean-Paul (Adjoint d'éducation), Mme XOLAWAWA Marguerite (Adjointe technique).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur Jean-Paul Gres

Madame la Directrice remercie les membres présents à cette heure inhabituelle.

COURRIER ARRIVÉE
LE 14 DEC 2018
Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Cellule Tutelle Etablissement
22 JAN. 2019
CONTRÔLE DE LEGALITE

COLLEGE DE MAGENTA
RECU LE
07 FEV. 2019
N° : 01

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Contrat et convention

Enoncé de la délibération :
Le Conseil d'Administration autorise Madame la Directrice à signer les contrats et convention suivants:
- Convention de mutualisation avec le lycée Jules Garnier pour la gestion de la rémunération des accompagnateurs d'éducation pour l'année 2019;
- Contrats de recrutement en qualité d'accompagnateurs éducatifs pour 2019.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	**18**	Nombre de votes POUR :	**18**
Nombre d'abstention :	**0**	Nombre de votes CONTRE :	**0**

La délibération est adoptée.

III - Conclusion

Madame la Directrice remercie les membres présents.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 11 h 40.

COURRIER ARRIVÉE
LE 14 DEC. 2018
Cellule Tutelle Etablissement

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Monsieur Jean-Paul Gres

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
22 JAN. 2019
CONTRÔLE DE LEGALITE

COLLÈGE DE MAGENTA - BP. MGA 02
98802 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie)

La Présidente
La Principale

Mme LE ROHELLEC Patricia